

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

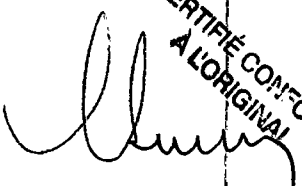
Numéro de gestion : 2001 B 00293  
Numéro SIREN : 437 948 391  
Nom ou dénomination : BAFFY INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 11593

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/03/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/03/21
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 204 172		1 204 172	1 202 372
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 204 172</b>		<b>1 204 172</b>	<b>1 202 372</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	530 000		530 000	500 000
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4		4	154 109
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>530 004</b>		<b>530 004</b>	<b>654 109</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 734 176</b>		<b>1 734 176</b>	<b>1 856 481</b>

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le ... 3 NOV 2022  
sous le n° B  
11593

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL



(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/03/22	Valeurs au 31/03/21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital ( dont versé : 7 700 )	7 700	7 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	770	770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 725 441	1 730 626
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 330	-5 185
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 730 581</b>	<b>1 733 911</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 730 581</b>	<b>1 733 911</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	900	120 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs		
Fournisseurs, factures non parvenues	2 695	2 570
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 595</b>	<b>122 570</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 734 176</b>	<b>1 856 481</b>
<small>(1) Dont à plus d'un an</small>		
<small>(1) Dont à moins d'un an</small>	3 595	122 570
<small>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</small>		
<small>(3) Dont emprunts participatifs</small>		

**Du 01/04/2021 au 31/03/2022**

	France	Du 01/04/21 au 31/03/22 Exportations et livraisons Intracommunautaires	Total	Du 01/04/20 au 31/03/21
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			2 954	5 135
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 954</b>	<b>5 135</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-2 954</b>	<b>-5 135</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Du 01/04/20 Au 31/03/21
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	376	50
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>376</b>	<b>50</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-376</b>	<b>-50</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-3 330</b>	<b>-5 185</b>
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 330</b>	<b>5 185</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-3 330</b>	<b>-5 185</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

**ANNEXE COMPTABLE**

### **FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 1 734 175,84 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 330,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au cours de l'exercice, la société a souscrit au capital de deux SCCV : Paul Vaillant Couturier et Rouget de l'Isle, sur lesquelles elle détient dorénavant 90% du capital.

### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

#### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

### **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Du 01/04/2021 au 31/03/2022**

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
<b>1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
BAFFY - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21019 DIJON CEDEX - 303955579	1 000 000	1 203 157	100,00	1 202 372	1 202 372	530 000		416 748	174 111	
Observations	30/04/2021									
PAUL VAILLANT COUTURIER - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON - 901294231	1 000		90,00	900	900				-1 103	
Observations	31/12/2021									
ROUGET DE L'ISLE - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON - 895198620	1 000		90,00	900	900					
Observations	31/12/2021									
<b>2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

Echéances restantes dues au 31/03/2022

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Caution SARL BAFFY prêt CIC			222 330			222 330
Caution SARL BAFFY prêt BPBFC			223 817			223 817
Caution SARL BAFFY prêt BTPBQ			224 694			224 694
Caution SARL BAFFY prêt CE			224 519			224 519
<b>TOTAL (1)</b>			<b>895 360</b>			<b>895 360</b>
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>			<b>895 360</b>			<b>895 360</b>

**BAFFY INVEST**  
**Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros**  
**Siège social : 13 Rue Docteur Quignard - 21000 DIJON**  
**437 948 391 RCS DIJON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 330,37 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -3 330,37 euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves » soit : -3 330,37 euros  
qui sera ainsi ramené à 1 722 110,84 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

**Distribution exceptionnelle de dividendes du 5 février 2019 :**

150 000 euros soit 194,8051 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

**Exercice clos le 31 mars 2019 :** néant

**Distribution exceptionnelle de dividendes du 4 juin 2019 :**

900 000 euros soit 1 168,8311 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 900 000 euros

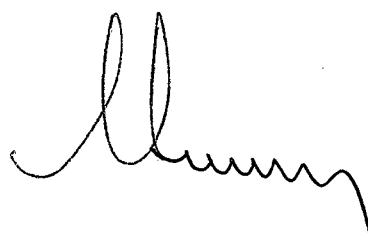
**Exercice clos le 31 mars 2020 :** néant

**Exercice clos le 31 mars 2021 :** néant

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

Pour certification conforme  
Le Président  
Monsieur Christian BAFFY

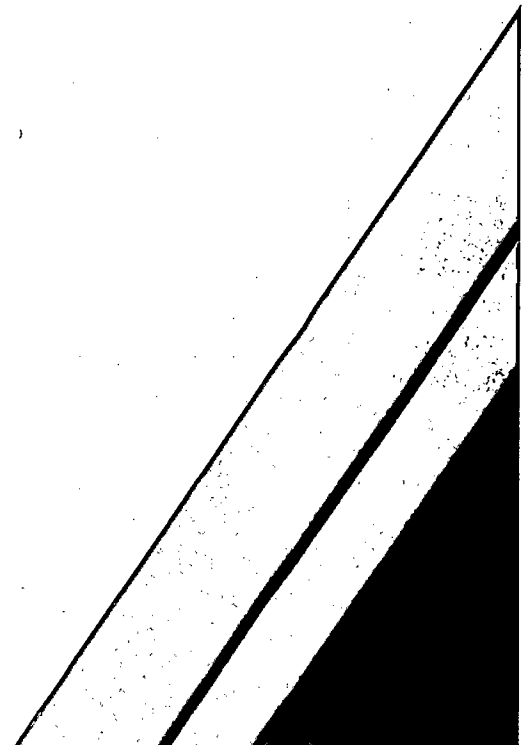


# **BAFFY INVEST**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 700 euros  
Siège social : 13 rue du Docteur Quignard – Z.I. Nord – 21000 DIJON  
RCS DIJON 437 948 391 - SIRET 437 948 391 00028 - APE 64.20 Z

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 mars 2022**



À l'Assemblée Générale de la société BAFFY INVEST,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAFFY INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ainsi, les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note « PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT » de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'utilité et vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur les estimations retenues.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

### *Autres informations : Prises de participation et de contrôle*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 15 septembre 2022

**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**

**Eric GABORIAUD**

Commissaire aux Comptes Associé

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/03/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/03/21
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 204 172		1 204 172	1 202 372
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 204 172</b>		<b>1 204 172</b>	<b>1 202 372</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	530 000		530 000	500 000
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4		4	154 109
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>530 004</b>		<b>530 004</b>	<b>654 109</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 734 176</b>		<b>1 734 176</b>	<b>1 856 481</b>

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/03/22	Valeurs au 31/03/21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital ( dont versé : 7 700 )	7 700	7 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	770	770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 725 441	1 730 626
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 330	-5 185
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 730 581</b>	<b>1 733 911</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 730 581</b>	<b>1 733 911</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	900	120 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs		
Fournisseurs, factures non parvenues	2 695	2 570
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 595</b>	<b>122 570</b>
Écart de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 734 176</b>	<b>1 856 481</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 595

122 570

	Du 01/04/21 au 31/03/22		Du 01/04/20 au 31/03/21
	France	Exportations et livraisons Intracommunautaires	
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)			
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		2 954	5 135
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 954</b>	<b>5 135</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 954</b>	<b>-5 135</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice ou perte transférée			
Perte ou bénéfice transféré			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Du 01/04/20 Au 31/03/21
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	376	50
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>376</b>	<b>50</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-376</b>	<b>-50</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-3 330</b>	<b>-5 185</b>
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 330</b>	<b>5 185</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-3 330</b>	<b>-5 185</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

**ANNEXE COMPTABLE**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022 dont le total est de 1 734 175,84 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 330,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au cours de l'exercice, la société a souscrit au capital de deux SCCV : Paul Vaillant Couturier et Rouget de l'Isle, sur lesquelles elle détient dorénavant 90% du capital.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

### PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Informations financières (5)	Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du Capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (benefice ou perte du dernier exercice cios) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>										
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
<b>1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)</b>										
BAFFY - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21019 DIJON CEDEX - 303955579	1 000 000	1 203 157	100,00	1 202 372	1 202 372	530 000		416 748	174 111	
Observations	30/04/2021									
PAUL VAILLANT COUTURIER - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON - 901294231	1 000		90,00	900	900				-1 103	
Observations	31/12/2021									
ROUGET DE L'ISLE - 13 RUE DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON - 895198620	1 000		90,00	900	900					
Observations	31/12/2021									
<b>2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Informations financières (5)	Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société ( / )	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice cios) ( / ) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ( / )
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

## ENGAGEMENTS DONNÉS

Echéances restantes dues au 31/03/2022

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Caution SARL BAFFY prêt CIC			222 330			222 330
Caution SARL BAFFY prêt BPBFC			223 817			223 817
Caution SARL BAFFY prêt BTPBQ			224 694			224 694
Caution SARL BAFFY prêt CE			224 519			224 519
<b>TOTAL (1)</b>			<b>895 360</b>			<b>895 360</b>
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>			<b>895 360</b>			<b>895 360</b>

**Expertise Comptable & Audit**

37 Rue Elsa Triolet

Parc Valmy

21000 Dijon

T : +33 (0) 3 80 65 45 23

F : +33 (0) 3 80 66 78 64

[www.eca.nexia.fr](http://www.eca.nexia.fr)